



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018, adoptait les règlements suivants :

« Règlement 1261 concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics. »

« Règlement SQ-05-2012-04 amendant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. »

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 17 octobre 2018.

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA